



## Une agriculture diversifiée et responsable

En moins de trente ans, la France a connu une très forte chute du nombre d'exploitations et une diminution constante de l'espace agricole. En ce début du 21<sup>e</sup> siècle, les agriculteurs français ont plusieurs défis à relever : continuer à nourrir la population en quantité et en qualité suffisantes et moyennant un prix accessible, mener la transition agroécologique, diversifier leurs activités pour accroître leurs revenus et créer de véritables entreprises pour les optimiser.



## La transition énergétique territoriale

La forêt couvre environ un tiers du territoire métropolitain et sa surface a doublé en deux siècles. Pour autant, du fait notamment de son morcellement, elle demeure sous-exploitée, alors même que le bois constitue la première énergie renouvelable. L'enjeu est donc d'optimiser la gestion forestière. Et, ce, d'autant que la France est en retard par rapport à ses voisins en matière d'énergie renouvelable. L'eau, le vent, le soleil... sont des ressources disponibles pour produire de l'énergie, mais le coût et l'intermittence de ces énergies renouvelables demeurent un frein à leur développement.



## Une ville moderne et équilibrée

En 2050, 80 % de la population mondiale vivra dans des zones urbaines. C'est dire les défis à relever en matière de logements, d'infrastructures, de protection de l'environnement... Pour être attractive, chaque ville devra à la fois satisfaire des besoins individuels (logement, nourriture, soins, emploi, réseaux) et collectifs (pollution, énergie, biodiversité, mixité sociale, multifonctionnalité des espaces).



## Une fiscalité favorable au territoire

Pour faire face aux nombreux défis qui se posent au Territoire, il convient de traiter des aspects fiscaux et financiers. Le développement harmonieux de tous nos environnements dépend, en effet, d'une mise en cohérence des politiques publiques et d'adaptation des règles fiscales et financières qu'il s'agisse de l'activité agricole, de la transition énergétique, de la gestion de l'espace entre différents usages et du respect de l'environnement et de la biodiversité.



# Reconnais- sance d'un urbanisme tridimensionnel





## Reconnaissance d'un urbanisme tridimensionnel

L'article L. 101-1 du Code de l'urbanisme assigne aux collectivités publiques la mission de décider de l'utilisation de l'espace du territoire français, patrimoine commun de la nation.

Cela étant, les instruments mis à la disposition des collectivités locales, tels que le cadastre, sont actuellement de nature planimétrique et non altimétrique.

La 3D (trois dimensions) envahit peu à peu les secteurs de l'immobilier et du droit, à l'image des volumes ou des permis de construire numériques.

L'adaptation des outils urbanistiques à la 3D (trois dimensions) serait de nature à faciliter les nouveaux modes d'occupation de l'espace liés à l'aménagement de la ville de demain.

Voilà pourquoi il est proposé :

- ▶ que l'État mette en place un cadastre en trois dimensions (3D) ;
- ▶ que les collectivités locales soient incitées à rédiger leurs documents d'urbanisme en trois dimensions (3D).



**TERRITOIRE ET  
CONSCIENCES**

Think Tank  
Territoire et Consciences  
44 rue du Général Foy  
75008 Paris